



PRÉFECTURE DE LA RÉGION CENTRE

## Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences au titre de Natura 2000

*en application de l'article R.414-23 du code de l'environnement*

### **Préambule :**

Ce formulaire est à remplir par le porteur de projet et fait office de dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il démontre, par une analyse succincte du projet et des enjeux, l'absence d'incidence sur un (ou des) site(s) Natura 2000 ou leur caractère négligeable.

Si une incidence non négligeable ne peut être facilement exclue sans analyse plus approfondie, un dossier complet d'évaluation doit être établi.

### **Où trouver des informations sur Natura 2000 ?**

Vous pouvez contacter le service en charge du traitement de votre demande de déclaration, d'autorisation ou d'approbation.

Vous pouvez également contacter le Service Environnement de la Direction Départementale des Territoires (DDT) ou le Service Eau et Biodiversité de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

De nombreuses informations sont disponibles sur le site Internet de la DREAL Centre :

- Liste des sites Natura 2000 de la région Centre par commune :  
[www.centre.developpement-durable.gouv.fr/acces-aux-sites-relevant-de-la-a187.html](http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/acces-aux-sites-relevant-de-la-a187.html) (ZSC)  
[www.centre.developpement-durable.gouv.fr/acces-aux-sites-relevant-de-la-a342.html](http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/acces-aux-sites-relevant-de-la-a342.html) (ZPS)
- Fiches descriptives, cartes et documents d'objectifs des sites Natura 2000 :  
[www.centre.developpement-durable.gouv.fr/les-sites-natura-2000-en-details-a186.html](http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/les-sites-natura-2000-en-details-a186.html) (ZSC)  
[www.centre.developpement-durable.gouv.fr/les-sites-natura-2000-en-details-a341.html](http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/les-sites-natura-2000-en-details-a341.html) (ZPS)
- Carte interactive des zonages sur la nature (carmen) :  
[http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/11/nature\\_region2.map](http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/11/nature_region2.map)
- Fiches descriptives des milieux et espèces Natura 2000 :  
[www.centre.developpement-durable.gouv.fr/les-habitats-et-especes-d-interet-a189.html](http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/les-habitats-et-especes-d-interet-a189.html) (directive « Habitats »)  
[www.centre.developpement-durable.gouv.fr/les-oiseaux-d-interet-a343.html](http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/les-oiseaux-d-interet-a343.html) (directive « Oiseaux »)

**COORDONNEES DU PORTEUR DE PROJET :**

STATUT JURIDIQUE : EARL Faisanderie de Bois Montard  
(particulier, collectivité, société, autre...)

NOM et PRENOM du demandeur ou RAISON SOCIALE pour les personnes morales :  
Inès PUISSET

ADRESSE : Les Chataigniers,  
45600, SULLY-SUR-LOIRE

TELEPHONE : 0760315372

TELECOPIE : \_\_\_\_\_

EMAIL : ines.puisset@orange.fr

NOM, PRENOM et QUALITE du responsable du projet pour les personnes morales :

\_\_\_\_\_

## 1 DESCRIPTION DU PROJET, DE LA MANIFESTATION OU DE L'INTERVENTION

### Intitulé et nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention :

*Préciser le type d'activité envisagé : manifestation sportive (terrestre, nautique, aérienne, motorisée ou non, etc.), création d'équipements ou d'infrastructures (chemins, dessertes, parkings, voies d'accès, aménagements pour l'accueil du public, etc.), constructions, canalisations, travaux en cours d'eau ou en berges, création de plan d'eau, prélèvements, rejets, drainages, curages, abattages d'arbres, plantations, etc.*

Le projet consiste en l'aménagement de parcours d'élevage de gibiers à plumes (faisans et perdrix) associés à la construction de quatre bâtiments agricoles, implantés sous des ombrières d'élevage de type volière avec couverture partielle photovoltaïque et filets de protection. L'ensemble constitue une infrastructure agricole destinée à l'exploitation d'élevage associée à un dispositif de production d'énergie renouvelable.

Le projet, situé sur une parcelle agricole actuellement exploitée en grande culture, n'entraînera pas d'abattages d'arbres ni de travaux en cours d'eau ou en berges. La mise en place d'une haie vive végétale composée d'arbres et d'arbustes d'essence locales est prévue.

### Localisation :

COMMUNE(S) CONCERNEE(S) : BOUZY-LA-FORET (45460)

LIEU(X)-DIT(S) : La Chesneau

A L'INTERIEUR DU (DES) SITE(S) NATURA 2000 SUIVANT(S) :

A PROXIMITE DU (DES) SITE(S) NATURA 2000 SUIVANT(S) :

Forêt d'Orléans (15 m)  
Identifiant national : FR2410018

Forêt d'Orléans et périphérie (3 km)  
Identifiant national : FR2400524

*Joindre obligatoirement une carte de localisation précise du projet, de la manifestation ou de l'intervention sur fond de carte IGN au 1/25000 ou au 1/50000 (une impression à partir du Géoportail [www.geoportail.fr](http://www.geoportail.fr) peut servir de support) et un plan descriptif du projet (plan cadastral, plan de masse, etc.).*

### Étendue du projet, de la manifestation ou de l'intervention :

SURFACE APPROXIMATIVE DE L'EMPRISE GLOBALE DU PROJET : 6,2 ha  
(préciser l'unité de mesure : m<sup>2</sup>, ha, etc.)

ET / OU

LINEAIRE TOTAL CONCERNE PAR LE PROJET OU LA MANIFESTATION : 1800 m  
(préciser l'unité de mesure : m, km, etc.)

NOMBRE PREVU DE PARTICIPANTS : \_\_\_\_\_  
(dans le cas de manifestations sportives ou culturelles)

SURFACES CONCERNEES PAR TYPE DE TRAVAUX OU D'AMENAGEMENT :  
(préciser si nécessaire pour chaque aménagement unitaire. Exemples : surfaces imperméabilisées, construites, défrichées, etc.)

- Les trois hangars d'élevage sous ombrières (d'une superficie totale de 1200 m<sup>2</sup>)
  - Le hangar de stockage sous ombrière (d'une superficie totale de 300 m<sup>2</sup>).
  - Les 830 pieux de volières soient 332 m<sup>2</sup>.
  - Le poste de livraison (d'une superficie de 27 m<sup>2</sup>).
  - Les 2 postes de transformation (d'une superficie totale de 36 m<sup>2</sup>).
  - Les 5 ensembles onduleurs-transformateurs (d'une superficie totale de 105 m<sup>2</sup>)
  - Les 8 containers de stockage d'énergie (d'une superficie totale de 118 m<sup>2</sup>)
  - Les deux réserves incendies (d'une superficie totale de 208 m<sup>2</sup>).
- soit une surface imperméabilisée totale de 2 326 m<sup>2</sup>

LINEAIRES CONCERNES PAR TYPE DE TRAVAUX OU D'AMENAGEMENT :  
(préciser si nécessaire pour chaque aménagement unitaire. Exemples : linéaires d'infrastructures, de canalisations, de travail en cours d'eau ou fossés, etc.)

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

### Durée et période des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

*Préciser la durée (en nombre de jours, de mois) et/ou la période (saison, entre JJ/MM/AA et JJ/MM/AA) approximative ou exacte des travaux, de la manifestation ou de l'intervention si elles sont connues.*

Afin de minimiser l'impact sur la faune et la flore locale, nous planifierons le début des travaux hors périodes favorable soit en hiver.  
En prenant en compte les périodes sensibles de perturbations pour les espèces, nous pouvons réduire les nuisances et préserver l'équilibre écologique du site.  
La phase chantier durera environs 6 mois. La volière photovoltaïque pour gibiers à plumes sera exploitée pendant 30 ans.

## 2 DESCRIPTION DES INCIDENCES DU PROJET, DE LA MANIFESTATION OU DE L'INTERVENTION SUR UN (DES) SITE(S) NATURA 2000

### Milieux présents sur l'emprise du projet :

*Cocher les cases concernées et joindre dans la mesure du possible une ou des photo(s) du site avec le report des prises de vue sur la carte de localisation.*

- ☐ zone urbanisée ou construite
- ☐ routes et accotements
- ☐ autre milieu artificialisé (*préciser si possible : carrière, terrain de sport, camping, etc.*)
  
- ☐ jardin, verger, zone maraîchère, vigne
- ☒ grande culture      parcelles grande culture (maïs) cultivées tous les ans
- ☐ friche
- ☐ jachère
- ☐ prairie (*préciser si possible pré de fauche ou pâture*)
  
- ☐ autre milieu ouvert (*préciser si possible : lande, fourré, etc.*)
  
- ☐ forêt de feuillus
- ☐ forêt de résineux
- ☐ forêt mixte
- ☐ plantation de peupliers
- ☐ bosquet
- ☐ haie (*préciser si possible : haie arbustive ou arborée, continue ou non, etc.*)
  
- ☐ vieux arbres (*préciser si possible : alignements, isolés, têtards, etc.*)
  
- ☐ cours d'eau (*préciser si possible la périphérie : bancs de sables, fourrés, forêt, etc.*)
  
- ☐ plan d'eau (*préciser s'il est compris dans une chaîne d'étangs*)
  
- ☐ mare (*préciser si possible si elle est végétalisée ou non*)
  
- ☐ fossé
- ☒ autre zone humide (*préciser si possible : roselière, tourbière, etc.*)
  - zones humides selon le critère pédologique sur grande culture
- ☐ autre milieu (*préciser si possible : grotte, falaise, etc.*)

*Pour chaque milieu, on fera mention, dans la mesure du possible, des activités qu'ils supportent et de leur fréquence (exemple : mare servant toute l'année à l'abreuvement des troupeaux ; prairie fauchée tous les ans ; terrain de sport régulièrement utilisé ; etc.).*

**Types d'incidences potentielles générées par le projet, la manifestation ou l'intervention :**

*Cocher les cases potentiellement concernées et si possible les milieux/espèces susceptibles d'être touchés pour chaque type d'impact. Préciser également si l'impact est avéré ou éventuel.*

☒ destruction du milieu par travail ou décapage du sol, installations ou constructions, changement d'occupation du sol, comblement de zones humides, abattage d'arbres ou de haies...

*Préciser :* La zone d'implantation du projet comprend deux zones humides identifiées lors des relevés de terrain. L'implantation des ombrières et des bâtiments agricoles a été adaptée afin d'éviter au maximum ces secteurs humides, limitant ainsi la destruction des habitats hydromorphes. Une très faible superficie résiduelle (434m<sup>2</sup>) pourra néanmoins être affectée par les ancrages de structures ou la circulation ponctuelle d'engins. L'impact, bien que réel, est strictement localisé, maîtrisé, et n'entraîne pas de modification du fonctionnement hydrologique global du site.

☒ détérioration du milieu par piétinement, circulations de véhicules motorisés ou non, drainage et assèchement...

*Préciser :* Piétinement des faisans et perdrix.  
Circulation limitée de véhicules légers sur les chemins carrossables périphériques pour l'éleveuse (hebdomadaire) mais aussi le SDIS et les opérations de maintenance (annuel).  
Impact éventuel.

☐ détérioration du milieu par pollution directe ou indirecte (traitements, rejets...)

*Préciser :* La parcelle agricole traitée depuis plusieurs années pour la grande culture ne le sera désormais plus.  
Impact positif avéré.

☐ détérioration du milieu par abandon des pratiques de gestion courante, déprise, enfrichement...

*Préciser :* Idem qu'au dessus.  
Abandon de l'usage de pesticides et d'intrants.  
Impact positif avéré.

☒ perturbation d'espèces par la fréquentation humaine, les émissions de bruits, de poussières, l'éclairage (notamment de nuit), la rupture de corridors écologiques...

*Préciser :* Le projet d'élevage de gibier à plumes engendre de la présence humaine ponctuelle liée aux activités d'exploitation, toutefois celles-ci restent limitées dans le temps et l'espace, comparables aux pratiques agricoles existantes. Aucun éclairage nocturne permanent n'est prévu, les émissions sonores et de poussières sont temporaires et maîtrisées, et le projet n'entraîne aucune rupture de corridor écologique fonctionnel. L'occupation du sol et la ZIP ne présentent pas de fonctionnalité pour les espèces caractéristiques de la Natura2000. Les mesures d'évitement et de réduction intégrées dès la conception permettent de maintenir ces perturbations à un niveau négligeable, sans incidence notable sur les espèces.  
L'impact est donc éventuel.

### 3 CONCLUSION

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure ici sur l'absence ou non d'incidences de son projet. En cas d'incertitude, il est conseillé de prévoir une évaluation complète.

**Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence notable sur un (ou des) site(s) Natura 2000 (le cas échéant, par effet cumulé avec d'autres projets portés par le demandeur) ?**

☒ **NON** : ce formulaire accompagné du dossier de demande est à remettre au service en charge de l'instruction.

☐ **OUI** : un dossier complet doit être établi et transmis au service en charge de l'instruction du dossier.

#### Commentaires éventuels :

En synthèse, le projet de volière photovoltaïque, implanté sur des parcelles agricoles de grande culture en lisière de massif forestier, ne remet pas en cause les habitats, espèces ni fonctions écologiques qui ont justifié la désignation des sites Natura 2000 « Forêt d'Orléans et périphérie » et « Forêt d'Orléans ». Les caractéristiques du projet, associées à son implantation hors milieux sensibles et à l'absence de pressions nouvelles significatives, permettent de conclure à une absence d'incidence notable sur les sites Natura 2000, y compris au titre des effets indirects et cumulés.

Une évaluation plus détaillée des incidences du projet au titre de la réglementation Natura 2000 est disponible en annexe de ce document.

Fait à : Bouzy-la-Forêt

Le : 24/04/2026

Signature :

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'F' with a horizontal line extending to the right and a vertical line crossing it.

# Evaluation des incidences du projet au titre de la réglementation Natura 2000

## **Projet de volière photovoltaïque sur la commune de Bouzy-la-Forêt (45)**



## Tables des matières

|                                                                      |          |
|----------------------------------------------------------------------|----------|
| <b>Tables des matières .....</b>                                     | <b>2</b> |
| <b>1 Localisation des sites Natura 2000 .....</b>                    | <b>3</b> |
| <b>2 Description des sites Natura 2000 .....</b>                     | <b>4</b> |
| <b>3 Situation du projet par rapport aux zones Natura 2000 .....</b> | <b>5</b> |
| <b>5. Conclusion .....</b>                                           | <b>8</b> |
| <b>6. Annexes .....</b>                                              | <b>9</b> |



## 1 Localisation des sites Natura 2000

L'analyse des zonages de protection réglementaire des milieux naturels a mis en évidence que le terrain d'implantation du projet n'est inclus dans aucun périmètre de protection réglementaire, notamment aucune Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), ni aucun site Natura 2000.

Toutefois, plusieurs sites Natura 2000 sont recensés à proximité du secteur de projet, au sein d'un rayon d'environ 5 km, parmi lesquels :

- le site Natura 2000 **Zone Spéciale de Conservation (ZSC) n° FR2400524 – « Forêt d'Orléans et périphérie »**, localisé à environ **3 km au nord-ouest** du site ;
- le site Natura 2000 **Zone de Protection Spéciale (ZPS) n° FR2410018 – « Forêt d'Orléans »**, situé à environ **15 m au nord et l'ouest** du projet.

La cartographie ci-après présente la localisation du projet ainsi que l'implantation des sites Natura 2000 situés à proximité.

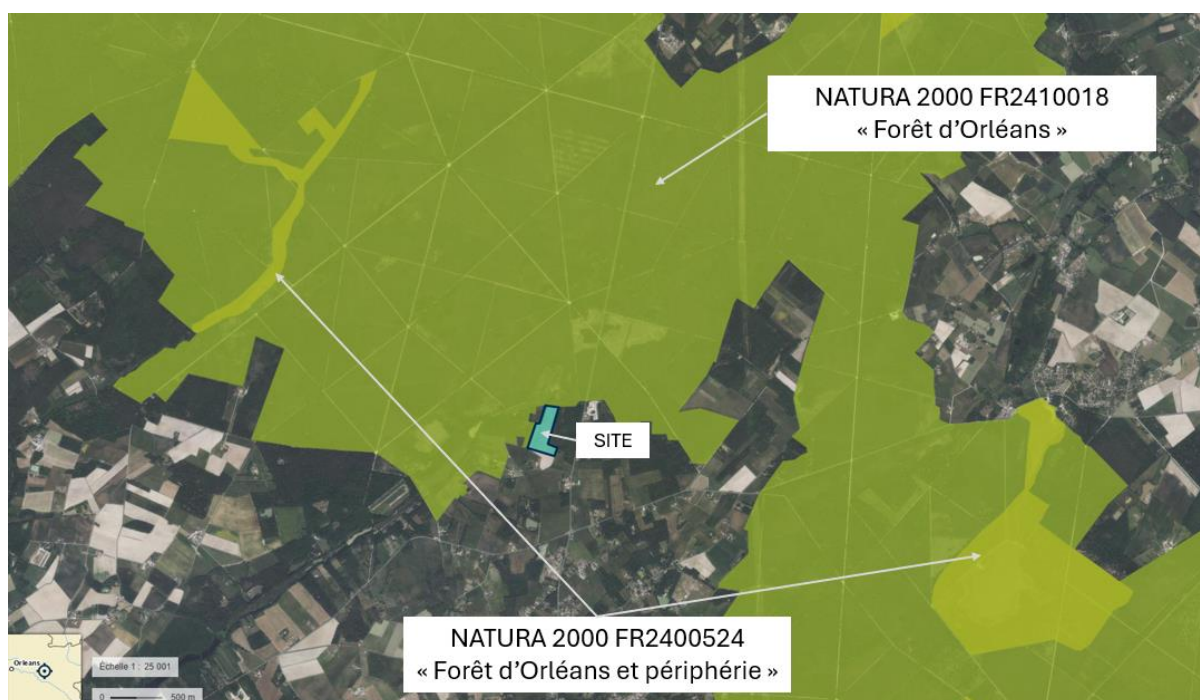


Figure 1 : Localisation du site et des zones Natura 2000 autour du site (source : Géoportail)

## 2 Description des sites Natura 2000

- **NATURA 2000 Z.S.C n° FR2400524 « Forêt d'Orléans et périphérie » située à 3 km au Nord-Ouest du site.**

Le site, désigné au titre de la directive « Habitats », couvre des secteurs forestiers et périforestiers du Loiret, installés sur des substrats sableux et argileux de l'Orléanais, localement ponctués d'affleurements calcaires de Beauce. Il est majoritairement composé de forêts caducifoliées et résineuses, complétées par des milieux humides d'intérêt communautaire (étangs, tourbières, marais et mares).

L'intérêt écologique du site repose principalement sur la qualité et la diversité de ses zones humides, sa richesse floristique, ainsi que sur la présence d'une faune patrimoniale diversifiée (avifaune, chiroptères, amphibiens et insectes). Plusieurs habitats et espèces d'intérêt communautaire justifient sa désignation au titre de la directive « Habitats ». La vulnérabilité du site est considérée comme faible, les milieux étant majoritairement gérés dans le cadre de la forêt domaniale.

- **NATURA 2000 Z.P.S n° FR2410018 « Forêt d'Orléans » située à 15 m à l'Ouest et au Nord du site.**

Le site, désigné au titre de la directive « Oiseaux », couvre un vaste massif forestier du Loiret. Il est principalement composé de forêts mixtes de feuillus (à dominance de Chêne pédonculé) et de résineux (Pin sylvestre), ainsi que de milieux associés tels que étangs, landes et petits cours d'eau, implantés sur des formations sableuses et argileuses de l'Orléanais, apparentées aux formations siliceuses de Sologne, avec la présence ponctuelle d'affleurements calcaires de Beauce.

Ce site Natura 2000 accueille une diversité d'habitats forestiers et de zones humides contribuant à son intérêt écologique global. Il est notamment désigné pour la préservation d'espèces d'oiseaux liées aux milieux forestiers et aux plans d'eau, dont certaines utilisent les étangs comme zones de reproduction, d'alimentation ou de halte migratoire. La vulnérabilité du site est considérée comme faible, les milieux étant majoritairement constitués de forêts domaniales bénéficiant d'une gestion encadrée par l'Office national des forêts, sans pressions majeures identifiées dans les conditions actuelles de gestion.

### 3 Situation du projet par rapport aux zones Natura 2000

#### **Site Natura 2000 Z.S.C n° FR2400524 – « Forêt d’Orléans et périphérie »**

Le site Natura 2000 FR2400524 – « Forêt d’Orléans et périphérie » est désigné au titre de la directive « Habitats ». Il couvre des secteurs majoritairement forestiers et périforestiers, installés sur des formations sableuses et argileuses de l’Orléanais, et comprend ponctuellement des affleurements calcaires de Beauce. Les habitats dominants sont constitués de forêts caducifoliées et résineuses, complétées par des zones humides d’intérêt communautaire (étangs, tourbières, marais et mares), qui fondent l’intérêt écologique principal du site.

La qualité et l’importance de ce site reposent principalement sur la richesse de ses milieux humides et forestiers, la diversité floristique associée, ainsi que la présence d’une faune patrimoniale variée (invertébrés, amphibiens, chiroptères). La vulnérabilité globale du site est qualifiée de faible, les milieux étant majoritairement constitués de forêts domaniales bénéficiant d’une gestion encadrée, sans menaces majeures identifiées en lien avec les usages agricoles périphériques.

Le projet de volière photovoltaïque est implanté sur des parcelles agricoles ouvertes, actuellement exploitées en grandes cultures, en dehors de tout milieu forestier caractéristique du site Natura 2000. Par ailleurs, le projet est situé à une distance d’environ 3 km du site, ce qui constitue un facteur supplémentaire d’évitement, limitant fortement toute interaction écologique directe ou indirecte entre le projet et les habitats ou espèces d’intérêt communautaire. Cette distance, combinée à l’absence de continuité écologique fonctionnelle entre les parcelles agricoles du projet et les milieux naturels constitutifs du site, permet d’exclure tout effet de perturbation, de fragmentation ou de modification du fonctionnement écologique du site.

En outre, le projet ne génère aucune destruction ni modification des habitats ayant motivé la désignation du site Natura 2000. Les activités à l’origine des pressions recensées sur le site (gestion forestière, usages localisés de loisirs) ne sont en aucune manière concernées ou amplifiées par la mise en œuvre du projet.

Au regard de l’ensemble de ces éléments, et notamment de la distance séparant le projet du site Natura 2000, le projet est considéré comme sans incidence notable sur les habitats et espèces d’intérêt communautaire du site Natura 2000 FR2400524.

## **Site Natura 2000 Z.P.S n° FR2410018 – « Forêt d'Orléans »**

Le site Natura 2000 FR2410018 – « Forêt d'Orléans », désigné au titre de la directive « Oiseaux », couvre un vaste massif forestier du Loiret. Il est principalement constitué de forêts mixtes de feuillus et de résineux, associées à des étangs, des landes et de petits cours d'eau, reposant sur des formations sableuses et argileuses de l'Orléanais, avec la présence ponctuelle d'affleurements calcaires de Beauce. Le site se situe à proximité immédiate du projet, à environ 15 mètres, en lisière forestière.

La qualité et l'importance de cette ZPS reposent sur la capacité du massif forestier à accueillir une avifaune liée aux milieux boisés et aux plans d'eau forestiers, ainsi que sur le rôle des étangs comme zones d'accueil saisonnières. Le site ne présente toutefois pas de vulnérabilité élevée, les milieux étant majoritairement forestiers, gérés dans un cadre domanial par l'Office national des forêts, et soumis à des pressions limitées et maîtrisées, principalement liées à certaines activités de loisirs et à la gestion forestière courante.

Le projet de volière photovoltaïque est implanté exclusivement sur des parcelles agricoles exploitées en grandes cultures, en dehors des habitats forestiers et des zones humides internes au massif qui composent la ZPS. Il n'entraîne aucun défrichement, aucune modification des étangs, ni aucune altération des sites de nidification, d'alimentation ou de repos des espèces d'oiseaux mentionnées dans le formulaire standard de données Natura 2000.

Les espèces à enjeu recensées dans la ZPS (notamment le Balbuzard pêcheur, l'Aigle botté, le Circaète Jean-le-Blanc, l'Engoulevent d'Europe et les Pics forestiers) sont strictement inféodées aux habitats forestiers, aux clairières internes ou aux plans d'eau du massif, habitats absents de l'aire d'implantation du projet. Les parcelles agricoles concernées ne présentent aucune fonctionnalité écologique avérée pour ces espèces, qui utilisent prioritairement le cœur de la forêt d'Orléans et ses milieux associés. En conséquence, le projet ne génère ni perte d'habitat, ni fragmentation, ni dégradation des conditions écologiques nécessaires au cycle de vie de ces espèces.

Dans le cadre de la séquence Éviter – Réduire – Compenser, plusieurs mesures d'évitement et de réduction ont été intégrées dès la conception du projet afin de limiter toute perturbation potentielle de l'avifaune : maintien strict de l'implantation hors milieu forestier, limitation des circulations et des interventions à proximité immédiate de la lisière, absence d'éclairage nocturne permanent susceptible d'affecter les espèces crépusculaires ou nocturnes, et aménagement des accès de manière à réduire les nuisances sonores et visuelles.

Le risque de collision des oiseaux sauvages avec les filets de la volière a été analysé. Les structures sont implantées en milieu agricole ouvert, hors des axes de



déplacement préférentiels des espèces forestières de la ZPS, lesquelles se déplacent majoritairement à l'intérieur du massif ou à des hauteurs de vol supérieures à celles des installations. Les filets ne constituent pas des structures rigides ni réfléchissantes comparables à des vitrages ou des lignes aériennes. Compte tenu de la faible attractivité du site pour l'avifaune forestière, de l'absence d'habitats favorables et de la nature des ouvrages, le risque de collision est considéré comme très faible à négligeable.

Enfin, l'activité d'élevage de gibier à plumes (faisans, perdrix) est une activité confinée au sein de la volière, sans interaction fonctionnelle avec les populations d'oiseaux sauvages de la ZPS. Les espèces élevées sont domestiques, ne constituent pas des compétiteurs des espèces d'intérêt communautaire et ne génèrent ni attractivité particulière, ni modification des ressources naturelles. Aucun risque de compétition, de dérangement significatif ou d'effet attractif durable sur l'avifaune sauvage n'est attendu.

Ainsi, en l'absence de destruction d'habitats, de perturbation significative des espèces cibles, de risque de collision notable, et de lien fonctionnel entre les parcelles agricoles du projet et les milieux constitutifs de la ZPS, le projet de volière photovoltaïque est considéré comme sans incidence notable sur les objectifs de conservation du site Natura 2000 FR2410018 – « Forêt d'Orléans », y compris au regard des effets indirects et cumulés.

## 5. Conclusion

En synthèse, le projet de volière photovoltaïque, implanté sur des parcelles agricoles de grande culture en lisière de massif forestier, ne remet pas en cause les habitats, espèces ni fonctions écologiques qui ont justifié la désignation des sites Natura 2000 « Forêt d'Orléans et périphérie » et « Forêt d'Orléans ». Les caractéristiques du projet, associées à son implantation hors milieux sensibles et à l'absence de pressions nouvelles significatives, permettent de conclure à une absence d'incidence notable sur les sites Natura 2000, y compris au titre des effets indirects et cumulés.



## 6. Annexes

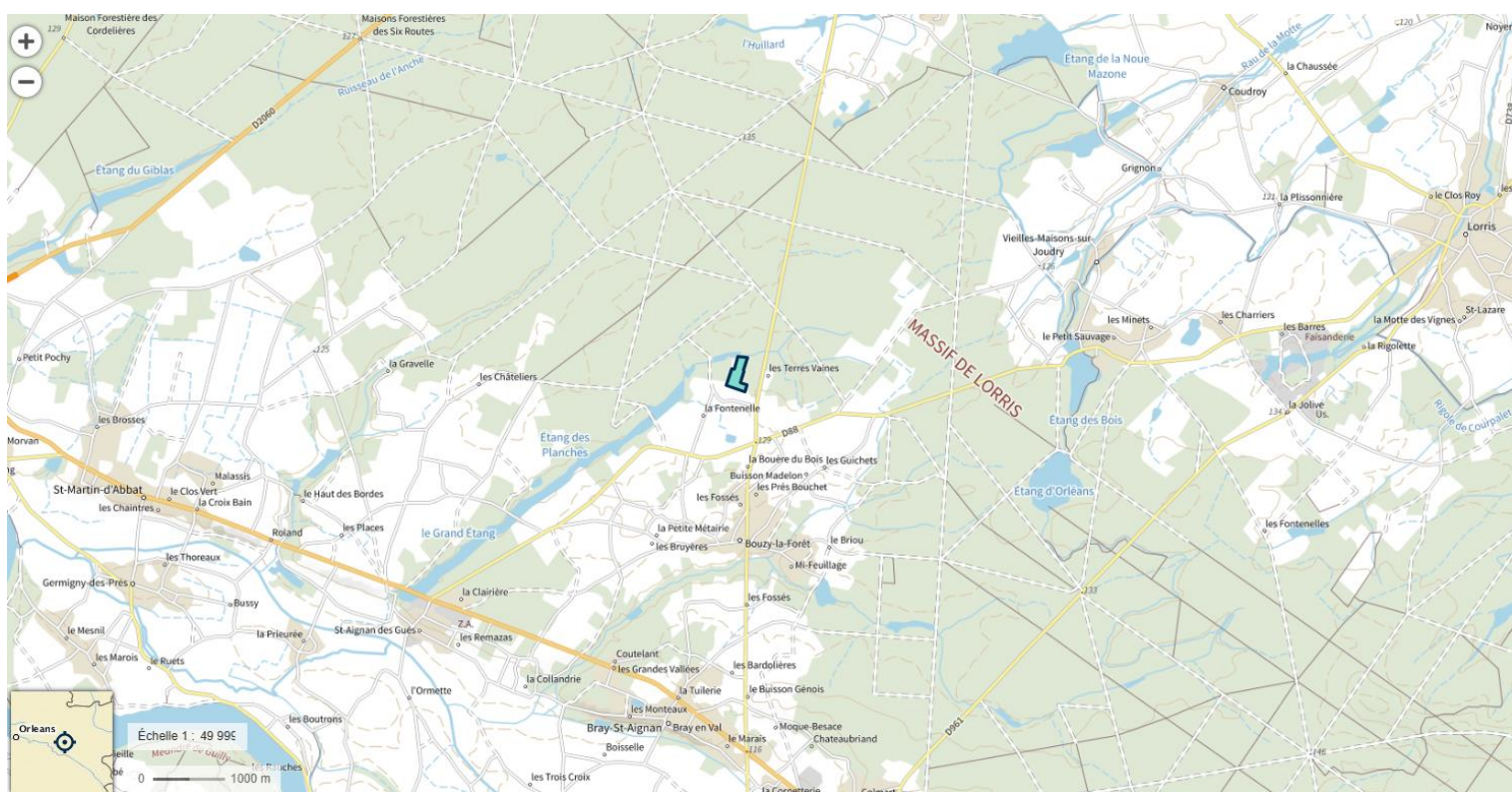


Figure 1: Plan de situation au 1/50 000 (source : Géoportail)





*Figure 3: Positions des prises de vues*



*Figure 4: Vue n°1*



*Figure 5: Vue n°2*



*Figure 6: Vue n°3*



*Figure 7: Vue n°4*



*Figure 8: Vue n°5*